

FEUILLE D'INSCRIPTION SECTION ESPAGNOLE 2025-2026

Nom et Prénoms de l'élève

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance
Jour Mois Année

Nationalité:

Langue parlée à la maison:.....

Adresse
.....

Père / Reponsable legal 1:

.....
(Prénom) (Nom de famille)

Téléphone portable:

Email:.....@.....

Nationalité:

Langue maternelle:

Profession et Société

Adresse professionnelle Tel:

Mère / Reponsable legal 2:

.....
(Prénom) (Nom de famille)

Téléphone portable:

Email:.....@.....

Nationalité:

Langue maternelle:

Profession et Société

Adresse professionnelle Tel:

Les informations ci-dessus peuvent être utilisées pour créer un Directoire à usage interne:

☐ Oui ☐ Non

L'enfant vit avec (cocher)

☐ Les deux parents ensemble ☐ Les deux parents en alternance ☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur légal

Frères et sœurs:

Nom: Age.....

Nom: Age.....

Nom: Age.....

Photo de
l'élève

INFORMATIONS SCOLAIRES:

L'enfant a-t-il déjà été testé pour d'éventuels problèmes d'apprentissage ? Si oui, veuillez indiquer les détails.....

Nom et adresse de l'école où sera scolarisé votre enfant (année 2025-2026):

Nom du directeur/directrice:

Telephone #:

Email:

L'enfant a-t-il des besoins physiques, émotionnels ou psychologiques particuliers? Merci de préciser.....

MODALITE D'INSCRIPTION (merci de cocher l'option choisie) :

	Journée complète Avec déjeuners 9h00-16h00	Matins uniquement* 9h00-11h45	Après-midis uniquement* 13h15-16h00
Mercredi			

** Les déjeuners sont seulement disponibles pour les élèves inscrits en journée complète*

Un service de garderie est aussi organisé pour nos élèves. Merci d'indiquer par une coche si vous souhaitez inscrire votre enfant :

GARDERIE	Tarif annuel	Garderie hebdomadaire
Matins (8h20-8h50)	150€	
Après-midis (16h-17h)	300€	

Régime alimentaire particulier:

☐ Sans porc ☐ Sans viande ☐ Sans viande ni poisson

☐ Autre:.....

Allergies:

Comment avez-vous connu la Malherbe International School?

SECTION ESPAGNOLE (Petite à Grande Section de Maternelle)

Frais de scolarité 2025-26

Frais d'inscription:

250 € (par nouvel élève, non remboursable)

Frais de scolarité sur la base de 10 mois de scolarité :

Mercredi journée complète (9h à 16h): 3,100 €.

Mercredi de 9h à 11h45 ou de 13h15 à 16h: 1750€

Frais de cantine pour 10 mois de scolarité*

Les frais de cantine incluent l'encadrement pendant la pause méridienne de 90mn. La cantine est obligatoire pour tous les élèves qui déjeunent à l'école, sauf si l'école ne peut pas répondre à leur régime alimentaire particulier. Les élèves ayant une condition médicale les contraignant à apporter un panier repas seront facturés 60% du tarif de cantine pour couvrir les frais de surveillance.

Cantine et surveillance du midi : 600€/an

Déjeuner occasionnel: 18€/jour

* La cantine est disponible seulement pour les élèves inscrits en journée complète

Garderie pour 10 mois de scolarité

Garderie du matin (8h20-8h50) : 150€

Garderie du soir (16h-17h) : 300€

Conditions

1. Les frais de scolarité incluent livres et fournitures pour les cours et les travaux manuels.
2. Les élèves seront admis après paiement des frais d'inscription (seulement pour les nouveaux élèves) et d'un premier acompte non remboursable de 600 € à l'inscription, déduit des frais de scolarité.
3. Il n'y a que deux possibilités de paiement pour le solde des frais de scolarité et de cantine.
 - Un paiement unique pour le solde restant, effectué 30 jours maximum après la date de facturation, par chèque ou prélèvement.
 - Le solde en sept prélèvements, effectués le 1^{er} de chaque mois, d'octobre à avril.
 - Tout autre mode de paiement se verra majoré de 2,5%.
4. Aucun remboursement de frais de scolarité pour absence ou renvoi ne sera effectué,
5. En cas de retrait volontaire de l'élève en cours d'année, l'école doit être prévenue par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant la date du retrait. Les frais de scolarité seront dus à hauteur de 50% pour un départ jusqu'au 31 décembre, 75% pour un départ jusqu'au 31 mars. En totalité pour un départ après cette date.
6. Un prorata sera appliqué aux élèves arrivant après le mois d'octobre.
7. Si plusieurs enfants d'une même famille sont scolarisés en même temps dans l'établissement une réduction de 20% sera accordée à partir du deuxième.
8. Tout paiement retardataire se verra appliquer une pénalité de 10%. Les chèques et virements refusés se verront appliquer une pénalité de 25€.